

## **HOPIUM**

Société anonyme au capital de 122.847,95 euros  
Siège social : 4 rue de Penthièvre – 75008 Paris  
878 729 318 R.C.S. Paris  
(la « Société »)

---

### **PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2021**

---

#### **Première résolution**

*Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2020 fournies verbalement :

- approuve les comptes de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître une perte de **792.426 €**,
- approuve toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### **Deuxième résolution**

*Affectation du résultat*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des observations du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2020 de la façon suivante.

#### **Perte de l'exercice**

**(792.426) euros**

En totalité au poste de report à nouveau.

#### **Troisième résolution**

*Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce*

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président et du rapport spécial du Commissaire aux comptes :

- prend acte des conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé.

#### **Quatrième résolution**

*Approbation des informations figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise*

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport établi en application des articles L. 225-37 et L. 225-37-3 du Code de commerce, approuve les informations du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

## **HOPIUM**

Société anonyme au capital de 122.847,95 euros

Siège social : 4 rue de Penthièvre – 75008 Paris

878 729 318 R.C.S. Paris

(la « Société »)

### **Cinquième résolution**

*Quitus*

L'Assemblée générale, donne quitus aux administrateurs de la gestion de l'exercice écoulé.

### **Sixième résolution**

*Pouvoir pour formalités*

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.